



Compte rendu de la réunion de la commission consultative des travaux publics et de la sécurité publique tenue le mercredi 12 juin 2019, à 19 h, dans la salle communautaire de la mairie.

Sont présents :

Roger Chevarie, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, président
Caroline Richard, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Gilles Boudreau, Transport adapté et collectif des Îles
Estelle Lapierre, citoyenne
Maxime Deblois, citoyen
Alexandre Richard, citoyen
Serge Rochon, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Claude Richard, coordonnateur de la commission

Sont absents :

Suzie Leblanc, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, vice-présidente
Madeleine Nadeau, CÉGRIM
Jean-Philippe Dinelle, Comité ZIP
Jean Leblanc, citoyen
Pierrot Décoste, citoyen

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président

La réunion débute à 19 h avec le mot de bienvenue du président, Roger Chevarie, qui remercie d'abord les membres de la commission, tant citoyens que représentants d'organismes, d'avoir accepté le mandat qui leur a été confié par la Municipalité tout en rappelant brièvement le contexte dans lequel ces quatre commissions ont été formées.

Les deux conseillers municipaux, Roger Chevarie et Suzie Leblanc, agiront respectivement comme président et vice-présidente de la commission. On présente également les personnes-ressources qui appuieront les membres de la commission dans leurs travaux, soit Caroline Richard en tant que directrice des services techniques et des réseaux publics et Claude Richard qui agira, quant à lui, comme coordonnateur des différentes commissions formées par la Municipalité.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Les membres de la commission adoptent l'ordre du jour présenté.

3. Tour de table des membres de la commission

On procède ensuite à un tour de table permettant aux participants de s'identifier et d'exprimer brièvement les motifs qui ont suscité leur engagement dans le cadre de cette commission.

4. Rappel des objectifs de la commission

Serge Rochon, directeur général de la Municipalité, présente le contexte ainsi que les objectifs relatifs à la mise en place de ces commissions. L'objectif principal de ce processus nouveau, issu d'une volonté de réforme de la gouvernance amorcée par la Municipalité en 2017, est de permettre aux citoyens et aux organismes du milieu une participation plus active aux processus décisionnels municipaux tout en apportant au conseil un éclairage concerté au regard de différents mandats qui leur auront été confiés dans le cadre des travaux de ces commissions.

Une commission consultative pourra aussi bien contribuer à l'élaboration d'une politique municipale sur un thème donné qu'à certains éléments de la planification stratégique liés à sa thématique.

Les directions des services municipaux et les commissions elles-mêmes peuvent proposer au conseil certaines questions qu'elles jugeraient pertinent d'étudier, mais la décision de mandater les commissions pour ces questions revient ultimement au conseil municipal.

5. Présentation de la Charte des commissions consultatives

On passe ensuite en revue les principaux éléments de la Charte des commissions consultatives des Îles-de-la-Madeleine, document élaboré en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, qui décrit notamment le rôle des commissions consultatives ainsi que les mandats respectifs des quatre commissions, soit outre celle qui nous concerne ici, la commission consultative de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des changements climatiques, la commission consultative du développement économique et la commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire.

Les modalités de fonctionnement des commissions y figurent également ainsi que les critères qui régissent la sélection des membres et les responsabilités qui leur incombent. Par souci de transparence, tous ces éléments ainsi que les comptes rendus des réunions des commissions sont publics et disponibles sur le site Web de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Enfin, en matière de reddition de compte, une fois que les recommandations de la commission auront été transmises aux membres du conseil et qu'ils en auront pris connaissance, le conseil réagira aux recommandations à travers le formulaire prévu à cet effet. Il y expliquera les raisons qui justifient ses décisions, en particulier lorsque celles-ci seront contraires aux recommandations d'une commission.

Chaque commission présentera au conseil de la Communauté maritime, une fois par année, un rapport sur les activités et les mandats réalisés au cours de l'année écoulée.

6. Présentation de la Direction des services techniques et des réseaux publics

Caroline Richard présente à la commission un portrait des Services techniques et des réseaux publics qui comptent plus d'une cinquantaine d'employés et dont le budget compte pour 17 % du budget global de la Municipalité.

Le rôle et les responsabilités de ce service couvrent un spectre très large de travaux de voirie, d'aqueduc, d'égout et de mécanique en matière de planification, de gestion et d'opération au quotidien qui requièrent des compétences professionnelles spécialisées pour chacun des secteurs visés.

- Les secteurs de la voirie et du déneigement mobilisent à eux seuls quelque 60 % du budget du service, principalement en main-d'œuvre et en équipement.
- L'approvisionnement et la distribution d'eau potable (avec ses 5 réseaux, 5 réservoirs, 37 puits et plus de 120 km de conduites), le traitement des eaux usées (avec ses 5 réseaux, 12 stations de pompage et 5 usines de traitement), quant à eux, représentent 40 % du budget du service.
- Enfin, pour compléter le portrait, le service de mécanique répare et entretient 89 véhicules et autant d'équipements mobiles.

Pour l'année 2019, les principaux travaux prévus concernent :

- la signalisation VTT;
- les branchements de services (25);
- le chemin et l'aqueduc en zone industrielle;
- la voirie sur le chemin Téléphore;
- le lavage du réservoir;
- la préparation des routes avant asphaltage (1,5 M\$);
- les travaux sur les fossés et l'accotement des chemins à asphalter;
- l'entretien de vannes et de bornes-fontaines;
- l'entretien de certains chemins de gravier.

7. Présentation du premier mandat de la commission

Le premier mandat de cette commission portera sur la sécurité routière sur les routes municipales. Aux Îles, malgré les efforts déployés, nous avons de nombreux enjeux de sécurité routière, notamment en ce qui concerne la signalisation, les limites de vitesse ou l'encadrement des véhicules lourds.

Comme la Municipalité compte revoir l'ensemble des vitesses de rue de son territoire, des lignes directrices devront être élaborées. Pour ce faire, la Municipalité a confié un mandat à une firme spécialisée qui produira un premier portrait de la situation. La Commission en prendra connaissance pour ensuite émettre des recommandations qui seront prises en compte dans l'élaboration d'un nouveau règlement municipal dont l'adoption est prévue pour la fin à l'hiver 2020. C'est ainsi que dans un premier temps, la commission devra faire des recommandations sur la question des limites de vitesse et de la signalisation routière.

Dans un deuxième temps, une fois ce premier dossier réglé, on abordera la question de l'encadrement de la circulation des véhicules lourds ainsi que les règles relatives à l'éclairage de rue.

8. Premiers échanges entourant ce mandat

Comme il s'agit essentiellement d'une première rencontre de présentation et de mise en contexte, il s'ensuit un échange plus ou moins formel des premières impressions et observations à l'égard des différents dossiers précités.

On estime généralement que les préoccupations sont justifiées et on apporte quelques exemples qui illustrent bien la problématique énoncée.

Voulant par ailleurs bien comprendre ce qui justifie à ce moment-ci cette démarche de la Municipalité, on se demande sur quelle base on travaillera ces dossiers. À l'endroit de qui et à partir de quelles demandes cette réglementation s'adressera-t-elle particulièrement : les automobilistes, les piétons, les cyclistes?

Pourrons-nous obtenir, via Transports Québec, des statistiques récentes concernant la sécurité routière aux Îles, le nombre et les causes des accidents, les interactions dangereuses entre différents types de véhicules?

En réponse à ces interrogations, on se réfère au document « La gestion de la vitesse sur le réseau routier municipal » produit par le ministère des Transports du Québec et la Table québécoise de la sécurité routière. Ce document, remis à la rencontre, présente le contexte et les enjeux liés à la vitesse ainsi qu'un guide et un cadre légal pour la gestion de la vitesse. Le document indique également l'échéancier de la démarche proposée qui devrait aboutir à l'adoption de la nouvelle réglementation à l'hiver 2020 et à la mise à jour de la signalisation routière à l'été 2020.

Considérant le nombre de commentaires reçus à la Municipalité à l'égard de ce dossier au cours des dernières années, on considère qu'il est grand temps de faire cette réflexion pour apporter à la réglementation en vigueur les modifications et correctifs qui s'imposent, tout en prenant bien en compte la complexité des différents enjeux et les intérêts parfois divergents des clientèles concernées. C'est dans ce contexte que la collaboration des membres de la commission sera sollicitée par le conseil municipal.

9. Définition du calendrier de travail pour réaliser ce mandat

On convient de tenir une première session de travail tout au début de l'automne, dans la première quinzaine de septembre, afin de bien camper le mandat et de prendre connaissance des données disponibles. Ensuite, on verra à arrimer notre calendrier de travail aux différentes étapes de la démarche en cours à la Municipalité et à l'évolution des travaux du consultant.

10. Planification de la formation de l'INM

Une formation destinée aux membres des différentes commissions consultatives de la Municipalité, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, a été prévue pour le 18 juin prochain.

Cette formation de deux heures sera donnée à deux occasions, soit en après-midi et en soirée, de façon à accommoder le plus grand nombre de participants possible. Les membres de la commission sont donc invités à s'inscrire à l'une ou l'autre de ces formations auprès de la Municipalité à une adresse courriel qui leur sera communiquée ultérieurement.

11. Invitation à une journée de formation sur la planification stratégique de la Municipalité

La Municipalité des Îles a entamé il y a quelque temps des travaux visant l'élaboration d'une planification stratégique qui se veut le plus participative possible, et c'est dans ce contexte que des représentants citoyens sont invités à une journée de réflexion qui aura lieu le 17 juin prochain. On souhaite donc qu'un certain nombre de citoyens membres des commissions consultatives puissent y participer dans la mesure de leurs disponibilités. Certains membres présents à la rencontre se disent disponibles pour l'occasion.

12. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté aux affaires diverses.

13. Clôture de la réunion

La réunion prend fin peu après 21 h.

Compte rendu rédigé par Claude Richard.